



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-huitième session

3-12 février 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : l'intégration sociale

Déclaration présentée par Dominican Leadership Conference et les Sœurs de Notre-Dame de Namur, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

Les populations en déplacement et la nécessité de les intégrer là où elles se trouvent

1. On estime à 200 millions le nombre de migrants externes, à 16 millions celui des réfugiés et demandeurs d'asile et à 26 millions celui des personnes déplacées dans leur propre pays, trois groupes de personnes qui se sont déplacées pour trouver du travail, pour des raisons de sécurité ou pour échapper à la pauvreté, à un conflit ou aux effets des changements climatiques. Il n'est pratiquement aucun pays qui ne soit touché par le phénomène des migrations humaines. Abandonnant une existence marginale, le migrant quitte son pays d'origine pour améliorer ses conditions de vie en s'intégrant dans une nouvelle société, celle de leur pays de destination, qui, le plus souvent, tire avantage de ce qu'il y apporte. Or, le migrant est souvent déçu lorsqu'à l'arrivée il se retrouve, à nouveau, marginalisé.

2. La migration peut être une source précieuse de partage culturel et de développement pour les pays d'origine (grâce aux envois de fonds), en même temps que de main-d'œuvre et d'échanges culturels pour les pays de destination touchés

* E/CN.5/2010/1.



par le vieillissement de leur population. Lorsque des efforts sont consentis pour intégrer les migrants dans les communautés au sein desquelles ils vivent et travaillent, tout le monde y gagne.

3. Toutefois, lorsque la législation, faisant fi des réalités actuelles en matière de main-d'œuvre, considère les migrants externes comme des criminels, elle provoque une montée de la xénophobie, qui à son tour pousse certains groupes de population du pays d'accueil à repousser les nouveaux venus. L'augmentation du nombre de migrants déplacés à l'intérieur d'un pays met les zones urbaines à rude épreuve. Comme il est difficile d'absorber un afflux important d'immigrés dans des centres urbains déjà densément peuplés, les nouveaux venus se sentent eux aussi repoussés et victimes également de discrimination.

4. Des questions transversales, telles que la problématique hommes-femmes, la criminalité organisée et les changements climatiques ou la crise financière, alimentaire et énergétique montrent à l'évidence qu'on ne peut plus se permettre de faire comme si le phénomène de la migration n'existait pas – ce qui mettrait les sociétés en grand danger et constituerait une violation patente des droits de l'homme. En effet, tant la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier ses articles 13, 14 et 15, que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, considèrent la migration sous la perspective des droits de l'homme : les migrants dont les droits sont libres d'apporter leur contribution à la communauté dont ils font partie.

Causes systémiques de la migration

5. La décision de migrer est presque toujours signe que la société ou l'État sont incapables de pourvoir aux besoins de la population; la décision de migrer est souvent une décision qui n'est pas du tout faite librement. Elle intervient lorsque l'individu se voit contraint de fuir une situation – conflit armé, génocide, crimes contre l'humanité ou violations des droits de l'homme –, lorsqu'il ne peut pas nourrir sa famille du fait de la hausse des prix alimentaires, de pénuries alimentaires ou de catastrophes agricoles dues aux changements climatiques, ou lorsqu'il ne parvient pas à assurer la santé et le bien-être de sa famille. Bref, lorsque la société ou l'État ne se sont pas acquittés, vis-à-vis d'une tranche importante de la population, de la responsabilité qui leur incombait de lui offrir la possibilité de vivre dans des conditions favorables et sans se sentir exclu.

6. La pauvreté est la principale cause des migrations, dans le monde entier. Alors que la crise financière mondiale fait retomber beaucoup de gens dans la pauvreté, les flux migratoires devraient logiquement s'accroître à travers la planète.

7. Il est de nombreux autres facteurs qui poussent l'individu à partir de chez lui. Les réfugiés écologiques fuient les catastrophes provoquées par les changements climatiques. Certains migrants sont recrutés pour occuper des emplois dans d'autres pays, soit que ces emplois n'intéressent pas les travailleurs du cru soit que la situation démographique (vieillesse de la population, faibles taux de fécondité) crée un appel d'air pour les travailleurs.

8. En tout état de cause, qu'ils se déplacent à l'intérieur de leurs frontières ou à l'étranger, les migrants se heurtent souvent à des formes extrêmes d'exclusion sociale et de marginalisation. D'importants pans de la population sont systématiquement privés des droits, des possibilités et des ressources – en termes

d'éducation, de logement, d'emploi, de santé ou de participation à la vie démocratique – dont disposent normalement les membres de la société et qui sont la clef de l'intégration sociale.

Ouverture de la société

9. Dignité et justice pour tout être humain : telle est la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Où et dans quelque type de société qu'elle vive, une personne doit – c'est un de ses droits fondamentaux – pouvoir participer à part entière à la vie de la population qui l'entoure. Si les réalités de la migration rendent cette participation extrêmement difficile, il n'en est pas moins important et possible d'y parvenir. C'est-à-dire qu'il faut que la voix du migrant, qui est si souvent laissée pour compte, soit entendue et écoutée et non réduite au silence par les « frontières ».

10. Il est indispensable à tout processus complet d'intégration sociale que tous les secteurs de la société, notamment les migrants, participent à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes et des politiques. Être privé de ce type de participation revient littéralement à devenir une « personne sans nom », perdue pour la société. Celle-ci se trouve ainsi privée des précieuses contributions que les nouveaux groupes de population ont à offrir pour la poursuite de son développement.

11. Il appartient donc au pays d'accueil de s'attaquer aux obstacles tels que les différences culturelles, le racisme, le besoin d'apprendre la langue et d'autres problèmes liés à l'éducation, afin de permettre aux nouveaux arrivés non seulement de connaître et de faire valoir leurs droits fondamentaux, mais d'apporter quelque chose aux groupes de population qu'ils côtoient. Il est manifeste qu'en protégeant les droits des migrants, on accroît les avantages que peut apporter la migration sur le plan du développement. Pour citer Mary Robinson, ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « le respect des droits des migrants contribue réellement au développement économique et social des pays d'origine et de destination. Les migrants qui ont la possibilité d'exercer dans la légalité un travail décent contribuent davantage au développement que ceux qui sont exploités »¹.

12. Deux des éléments les plus indispensables pour permettre à l'individu de s'extraire de la pauvreté et de faire progresser un pays vers la réalisation de ses objectifs globaux de développement, qu'il s'agisse du pays d'origine ou de destination, sont d'avoir un travail décent et une éducation élémentaire. Investir sérieusement dans ces éléments permettrait à la fois d'atténuer la difficulté des conditions qui contraignent les gens à migrer et de faire qu'ils apportent davantage à la société au sein de laquelle ils se trouvent.

13. Il n'est pas rare que des individus et des organisations non gouvernementales se mobilisent pour aider les migrants à faire face à leurs nombreux besoins. Un moyen pratique de promouvoir l'insertion des migrants dans leur population d'accueil serait d'organiser, une fois par trimestre par exemple, des réunions interinstitutions. Cela permettrait à toutes les organisations travaillant au service des habitants d'une région particulière de mettre en commun des informations, d'organiser des rassemblements locaux pour le bien-être de la population tout entière – nouveaux venus et résidents de longue date – et d'analyser les besoins de

¹ Voir *International Migration and Human Rights*, Groupe mondial sur la migration, octobre 2008, p. 80, à l'adresse suivante : www.globalmigrationgroup.org.

la population locale avec les habitants, les aidant ainsi à avoir l'impression de participer et de collaborer, pour le bien commun.

Recommandations à l'intention des gouvernements

- Puisque la pauvreté est une des principales causes des migrations, il faut que les gouvernements s'attaquent aux causes systémiques de la migration en éliminant les politiques commerciales et économiques discriminatoires, les subventions agricoles et les dures conditions attachées à la dette. Ces facteurs ont des effets contraires à la réduction de la pauvreté et au développement durable et ils déstabilisent l'économie, exacerbant ainsi le problème de l'émigration. Il faut absolument, si l'on veut réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, que les engagements concernant l'aide publique au développement soient honorés – ce qui permettrait d'atténuer le besoin de migrer.
- Pour s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'assurer la protection des droits des migrants, les gouvernements devraient surveiller l'application des procédures et pratiques des services de l'État chargés de l'immigration, et de la police et de celles des institutions de protection sociale, en les jugeant à l'aune du droit des droits de l'homme, des conventions internationales et de la législation nationale. Poursuivre la coopération bilatérale et multilatérale sur les questions liées aux papiers permettant de travailler permettrait de réduire la criminalisation des migrants et d'endiguer la montée de la xénophobie.
- Pour promouvoir la cause du travail décent, les gouvernements devraient également contrôler l'équité des conditions de travail et de vie et des horaires de travail des migrants, et faire en sorte que soient mis en place des mécanismes de sécurité, notamment en ce qui concerne l'indemnisation en cas de blessure et le versement d'un juste salaire. Cela donnera aux migrants toute latitude pour participer activement au processus décisionnel de la collectivité, dans l'intérêt de tous.
- Les gouvernements doivent veiller à ce que les crédits budgétaires voulus soient ouverts pour aider les services publics d'éducation et les organisations non gouvernementales à mettre en place ou à renforcer ce qui suit :
 - Programmes d'apprentissage scolaire de la langue du pays d'accueil à l'intention des enfants migrants;
 - Programmes d'apprentissage de la langue pour les adultes – hommes et femmes – permettant l'interaction en société et sur le lieu de travail;
 - Programmes interculturels favorisant le respect de la richesse des us et coutumes des uns et des autres, tant nouveaux venus qu'habitants de longue date.

Note : Déclaration approuvée par les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, Congrégation de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur, Congrégations de Saint-Joseph, Franciscans International, Association internationale des sœurs de la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie, Partnership for Global Justice, Sisters of Mercy of the Americas, School Sisters of Notre Dame, Society of Catholic Medical Missionaries, Sisters of Charity Federation et UNANIMA International.